



# Conseil économique et social

Distr. générale  
17 août 2009  
Français  
Original: anglais

## Commission économique pour l'Europe

## Organisation mondiale de la santé Bureau régional pour l'Europe

### Réunion des Parties au Protocole sur l'eau et la santé relatif à la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux

Groupe de travail de l'eau et de la santé

Deuxième réunion

Genève, 2 et 3 juillet 2009

### Rapport du Groupe de travail de l'eau et de la santé sur sa deuxième réunion

#### Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction.....	1-7	3
A. Participation.....	2-4	3
B. Organisation .....	5-7	3
II. État d'avancement du processus de ratification .....	8-9	3
III. Systèmes de surveillance et d'alerte rapide, plans d'urgence et moyens d'intervention.....	10-19	4
IV. Définition d'objectifs et établissements de rapports au titre du Protocole .....	20-29	5
V. Approvisionnement en eau et assainissement dans les situations critiques de courte durée et adaptation aux changements climatiques.....	30-36	7
VI. Mécanisme spécial de facilitation des projets .....	37-38	8
VII. Action internationale commune et coordonnée.....	39-40	8
VIII. Procédure de contrôle du respect des dispositions .....	41-42	8
IX. Qualité des eaux de baignade.....	43	9
X. Sensibilisation du public, formation théorique et pratique et recherche .....	44	9
XI. Accès équitable à l'eau .....	45-46	9
XII. Petits systèmes d'approvisionnement en eau .....	47-50	10

XIII.	Cinquième Conférence ministérielle sur l'environnement et la santé.....	51–52	10
XIV.	Partenariats en coopération: liens avec d'autres organismes et programmes.....	53–59	11
XV.	Promotion du Protocole .....	60–61	12
XVI.	Arrangements financiers pour la mise en œuvre du Protocole.....	62–70	12
XVII.	Date et lieu de la troisième réunion du Groupe de travail et d'autres réunions au titre du Protocole .....	71	13
XVIII.	Clôture de la réunion.....	72	14

## I. Introduction

1. Le Groupe de travail de l'eau et de la santé a tenu sa deuxième réunion les 2 et 3 juillet 2009 à Genève.

### A. Participation

2. Y ont participé des représentants des pays suivants: Allemagne, Arménie, Azerbaïdjan, Bélarus, Croatie, Estonie, Finlande, France, Géorgie, Hongrie, Italie, Kirghizistan, Norvège, Portugal, Ouzbékistan, République tchèque, Roumanie, Slovaquie, Suède, Suisse et Ukraine.

3. Des représentants des organismes internationaux ci-après y étaient aussi présents: Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH), Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), Centre collaborateur de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) pour la gestion de l'eau et la communication des risques aux fins de la promotion de la santé (Institut d'hygiène et de santé publique de l'Université de Bonn), Centre collaborateur de l'Organisation mondiale de la santé pour l'eau et la santé et Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD).

4. Des représentants des organisations non gouvernementales (ONG) suivantes ont pris part à la réunion: Femmes arméniennes pour la santé et un environnement sain, Réseau international des organismes de bassin (RIOB), Women in Europe for a Common Future et World Plumbing Council.

### B. Organisation

5. Le Groupe de travail a été présidé par M. Kjetil Tveitan (Norvège) et coprésidé par M<sup>me</sup> Martina Behanova (Slovaquie) et M. Thomas Kistemann (Allemagne).

6. Le Président du Groupe de travail de l'eau et de la santé a ouvert la réunion et a accueilli les participants.

7. Le Groupe de travail a adopté l'ordre du jour publié sous la cote ECE/MP.WH/WG.1/2009/1-EUR/09/5086340/3.

## II. État d'avancement du processus de ratification

8. Le Président a informé les participants de l'état d'avancement du processus de ratification du Protocole sur l'eau et la santé. Depuis la première réunion, deux pays avaient adhéré au Protocole: le Bélarus, le 22 avril 2009 et les Pays-Bas, le 25 juin 2009, portant à 23 le nombre de pays ayant ratifié le Protocole<sup>1</sup>.

9. Pendant l'échange qui a suivi, les représentants ont rendu compte de l'état d'avancement du processus de ratification dans leurs pays respectifs. Celui de l'Italie a indiqué qu'il était difficile de donner une date précise de ratification; il a toutefois réaffirmé que son pays continuerait à fournir un appui technique et politique pour la mise en œuvre du Protocole. Le représentant du Kirghizistan a fait savoir que son pays entamerait le processus de ratification en septembre 2009.

---

<sup>1</sup> Voir [http://www.unece.org/env/water/status/lega\\_wh.htm](http://www.unece.org/env/water/status/lega_wh.htm).

### III. Systèmes de surveillance et d'alerte rapide, plans d'urgence et moyens d'intervention

10. Le représentant du secrétariat du Bureau régional pour l'Europe de l'Organisation mondiale de la santé (OMS-EURO) a rappelé le mandat de l'Équipe spéciale de surveillance, tel qu'il avait été fixé à la première Réunion des Parties. Il a fait état des progrès réalisés dans le domaine à l'examen et a présenté les principales activités menées sous les auspices de l'Équipe spéciale. Il a également présenté le projet de document d'orientation concernant la surveillance des maladies liées à l'eau, dont la première partie contient des lignes directrices d'ordre technique relatives à l'eau de boisson (Information paper 1) et la deuxième, des lignes directrices d'ordre pratique pour la création, la mise en œuvre et l'évaluation d'un système de surveillance des maladies liées à l'eau (Information paper 2)<sup>2</sup>.

11. Les participants ont estimé que le projet de document était bien fait et complet. Une fois la version finale établie, ces orientations constitueront une source de référence et d'information très utile pour de nombreux pays. Les participants ont recommandé d'inclure un résumé dans le document concernant la surveillance des maladies liées à l'eau.

12. Il a été demandé au Groupe de travail de formuler des observations sur les deux parties du projet avant le 31 août 2009.

13. Le représentant du secrétariat de l'OMS-EURO a également fait part d'une enquête menée par l'Équipe spéciale sur la situation en matière de systèmes de surveillance des maladies liées à l'eau dans la région de la Commission économique pour l'Europe (CEE) et de l'OMS-EURO et de ses résultats (Information paper 4). Tous les pays ayant répondu à l'enquête disposaient de systèmes de surveillance obligatoires pour les principales maladies non transmissibles. Cependant, rares étaient ceux qui avaient mis en place des systèmes de surveillance des maladies émergentes comme la campylobactériose, la cryptosporidiose, la giardase et la légionellose. L'enquête a porté sur des maladies liées à l'eau importantes localement et dues à une contamination chimique (syndrome de l'enfant bleu et arsenicose, par exemple) dans les cas pertinents.

14. Des résultats de l'enquête il est ressorti de nouvelles voies et priorités à explorer dans le cadre des activités futures consacrées à la surveillance au titre du Protocole: a) renforcement des capacités de surveillance concernant les maladies émergentes liées à l'eau, b) prise en compte des maladies importantes localement, et c) lancement d'un programme d'action sur les maladies liées à des virus.

15. Une étude de la documentation consacrée aux liens existant entre l'importance des systèmes d'approvisionnement en eau et les manifestations épidémiques de maladies liées à l'eau a montré qu'il fallait renforcer la surveillance des zones desservies par de petits systèmes d'approvisionnement en eau, y compris des voies d'exposition autres que celles utilisées pour l'eau potable, comme l'aquaculture, les produits de l'agriculture irriguée, etc. En outre, l'étude a mis en lumière que la préparation aux épidémies nationales et les plans d'intervention devaient être globalement améliorés et qu'une aide internationale était nécessaire pour dispenser une formation spécifique dans le domaine de la surveillance des maladies liées à l'eau.

16. Un représentant de la Slovaquie a fait un exposé sur la coopération intersectorielle en matière de surveillance des maladies liées à l'eau dans son pays. Il a présenté le

---

<sup>2</sup> Tous les documents d'information officiels peuvent être consultés à l'adresse suivante : [http://www.unece.org/env/water/meetings/documents\\_WGWH.htm](http://www.unece.org/env/water/meetings/documents_WGWH.htm).

dispositif institutionnel et législatif, et donné des informations sur la participation du public et le rôle du système d'information épidémiologique dans le processus de sensibilisation aux maladies liées à l'eau. Il a également présenté des statistiques sur les manifestations épidémiques de maladies liées à l'eau en Slovaquie, ainsi que des outils, comme des plans de salubrité de l'eau, qui visent à minimiser le risque d'occurrence de ces maladies.

17. Le représentant du secrétariat de l'OMS-EURO a résumé les idées et les enseignements tirés jusqu'alors des travaux de l'Équipe spéciale qui étaient susceptibles d'être pris en compte dans les activités futures menées au titre du Protocole. Il a en particulier souligné les risques élevés de maladies liées à l'eau dans les zones desservies par de petits systèmes d'approvisionnement en eau.

18. Le Groupe de travail est convenu des activités que l'Équipe spéciale devrait mener jusqu'à la deuxième session de la Réunion des Parties au Protocole (provisoirement prévue en octobre 2010), à savoir:

a) Réviser et finaliser les deux parties du document d'orientation et les soumettre à l'examen de la troisième réunion du Groupe de travail afin que celui-ci les approuve avant leur adoption formelle par la Réunion des Parties à sa deuxième session;

b) Publier le bilan de la situation en matière de systèmes de surveillance des maladies liées à l'eau;

c) Poursuivre les recherches documentaires sur les liens existant entre l'importance des systèmes d'approvisionnement en eau et les manifestations épidémiques de maladies liées à l'eau;

d) Élaborer des documents de sensibilisation sur l'évaluation des risques sanitaires et la gestion des petits systèmes d'approvisionnement en eau, et étayer les preuves épidémiologiques;

e) Étudier les conséquences économiques des maladies liées à l'eau;

f) Organiser un atelier sur les changements climatiques et les maladies liées à l'eau;

g) Participer à la cinquième Conférence ministérielle sur l'environnement et la santé (Parme (Italie), 10-12 mars 2010).

19. Le Groupe de travail a demandé à l'Équipe spéciale de la surveillance d'organiser sa troisième réunion à temps pour pouvoir en présenter les résultats à la troisième réunion du Groupe de travail. À cette réunion, l'Équipe spéciale devrait également évaluer les travaux réalisés, en tirer les enseignements et établir un plan de travail pour 2011-2013, y compris les incidences financières. Les évaluations et le projet de programme de travail pour 2011-2013 devraient être soumis à l'examen du Groupe de travail à sa prochaine réunion.

#### **IV. Définition d'objectifs et établissement de rapports au titre du Protocole**

20. Le Président de l'Équipe spéciale sur les indicateurs et l'établissement de rapports a informé le Groupe de travail des activités menées par son équipe. Il a résumé les résultats de l'atelier consacré à la définition d'objectifs et à l'établissement de rapports (Genève, 10 et 11 février 2009; ECE/MP.WH/WG.1/2009/6-EUR/09/5086342/8), soulignant que jusqu'à présent, seule une minorité de pays avaient défini des objectifs comme l'exige le Protocole. Il a enjoint les Parties à redoubler d'efforts pour respecter les dispositions du Protocole, en particulier leurs obligations au titre des articles 6 et 7.

21. Le Président de l'Équipe spéciale sur les indicateurs et l'établissement de rapports a également présenté les directives sur la définition d'objectifs, l'évaluation des progrès réalisés et l'établissement de rapports (ECE/MP.WH/WG.1/2009/4-EUR/08/5086340/9). Il a expliqué les principales étapes de la définition d'objectifs et a rappelé aux participants les avantages que présente cet exercice dans le cadre du Protocole, à savoir que la définition d'objectifs permet de créer un espace de discussion, de donner plus de cohérence aux politiques et d'harmoniser et intégrer les actions des différentes parties prenantes (organismes publics, ONG, communauté scientifique, secteur privé et grand public). La définition d'objectifs favorise également la communication verticale entre les différents niveaux de l'administration (du local au national) et permet d'adapter les objectifs nationaux aux situations locales.

22. Le Groupe de travail a formulé des observations sur les directives, proposant des modifications mineures. Le Président a invité le Groupe de travail à présenter d'autres observations avant le 31 juillet 2009. Le Groupe de travail a chargé l'Équipe spéciale de compléter les directives et de les finaliser puis d'en soumettre la version révisée à la troisième réunion du Groupe de travail pour approbation avant de les présenter à la deuxième session de la Réunion des Parties en vue de leur éventuelle adoption.

23. Une représentante du secrétariat de la CEE a présenté les directives pour les rapports récapitulatifs accompagnées d'un modèle de présentation de ces rapports à la Réunion des Parties conformément à l'article 7 du Protocole (ECE/MP.WH/WG.1/2009/5-EUR/09/5086342/7). Elle a rappelé que les Parties étaient tenues de faire état des progrès réalisés s'agissant des objectifs définis et a présenté les principales raisons pour lesquelles des rapports étaient établis. Elle a insisté sur le fait que l'établissement de rapports ne visait pas à comparer les pays mais à permettre aux Parties de s'auto-évaluer.

24. La représentante du secrétariat a ensuite indiqué en quoi consistaient le modèle de présentation des rapports ainsi que les objectifs, format et calendrier de l'exercice pilote d'établissement des rapports (ECE/MP.WH/WG.1/2009/7-EUR/09/5086342/9). Elle a insisté sur le fait qu'il s'agissait d'un exercice pilote et que, dans ces conditions, toutes les Parties, Signataires et pays intéressés devraient y prendre part de façon à tester leurs aptitudes à respecter le cycle d'établissement des rapports obligatoire qui suivra.

25. Le Groupe de travail a formulé des observations sur les directives pour les rapports récapitulatifs. Des participants ont fait observer que l'accès à l'assainissement, tel qu'il est défini dans le Programme commun de surveillance, ne prenait pas pleinement en compte les problèmes que connaît la région CEE/OMS-EURO, en particulier les risques liés à la contamination des ressources par des eaux usées non traitées et d'autres questions liées à l'hygiène. En même temps, il serait difficile de trouver d'autres solutions que les indicateurs communément employés. Les participants ont alors proposé, pour l'heure, d'utiliser l'indicateur prévu, y compris pour l'exercice pilote d'établissement des rapports. Le sujet serait réexaminé à la troisième réunion du Groupe de travail où une nouvelle proposition serait présentée par Women in Europe for a Common Future, la Suède et l'Allemagne.

26. Le Groupe de travail a approuvé les directives pour les rapports récapitulatifs ainsi que le format proposé pour l'exercice pilote de présentation de rapports à la deuxième session de la Réunion des Parties. En conséquence, les rapports récapitulatifs seraient présentés par les Parties et les non-Parties avant le 1<sup>er</sup> avril 2010. Ils suivraient le modèle inclus dans le projet de directives pour les rapports récapitulatifs (voir ECE/MP.WH/WG.1/2009/5-EUR/09/5086342/7). Le secrétariat communiquerait d'autres informations avant août 2009.

27. Le Groupe de travail est convenu de réviser les directives pour les rapports récapitulatifs, le cas échéant, à sa troisième réunion, en se fondant sur l'expérience acquise au cours de l'exercice pilote d'établissement des rapports.

28. Le Groupe de travail a étudié, avant de l'adopter, le futur plan de travail de l'Équipe spéciale sur les indicateurs et l'établissement de rapports (y compris les incidences financières) jusqu'à la deuxième session de la Réunion des Parties, en particulier s'agissant de l'organisation d'un atelier sur l'établissement de rapports qui devrait se tenir dans la foulée de la troisième réunion de l'Équipe spéciale (provisoirement prévue du 16 au 18 février 2010).

29. Le Groupe de travail a demandé à l'Équipe spéciale, à sa troisième réunion, d'évaluer le travail réalisé, d'en tirer les enseignements et d'établir un plan de travail pour 2011-2013, y compris les incidences financières. Ces évaluations et le projet de plan de travail devraient être présentés au Groupe de travail afin qu'il les examine à sa prochaine réunion.

## **V. Approvisionnement en eau et assainissement dans les situations critiques de courte durée et adaptation aux changements climatiques**

30. La Présidente de l'Équipe spéciale des phénomènes météorologiques extrêmes a fait part au Groupe de travail des faits récents et des progrès accomplis par l'Équipe spéciale. Elle lui a présenté l'avant-projet de directives sur l'approvisionnement en eau et l'assainissement lors des phénomènes météorologiques extrêmes (Information paper 5). Elle a indiqué que ce document contenait toutes les informations nécessaires pour faire face aux risques émanant de phénomènes météorologiques extrêmes récurrents, soulignant l'importance de prendre en compte les questions liées aux changements climatiques dans la définition d'objectifs au titre du Protocole. La définition d'objectifs pouvait être l'occasion de mettre en place des mesures pertinentes d'adaptation aux changements climatiques, à élaborer en coopération avec les parties prenantes représentant différents secteurs.

31. La Présidente de l'Équipe spéciale des phénomènes météorologiques extrêmes a rappelé toute l'importance de l'impact des changements climatiques sur les objectifs du Protocole. Elle a fait observer que les changements climatiques avaient déjà des conséquences sur les secteurs de l'eau et de la santé, et a souligné que celles-ci seraient encore plus sérieuses à l'avenir. Elle a proposé de modifier le Protocole pour tenir compte de cette situation.

32. Le Groupe de travail est convenu qu'il fallait étudier et clarifier les activités qui pourraient être menées au titre du Protocole en rapport avec les changements climatiques; toutefois, modifier le texte du Protocole n'était pas une solution envisageable.

33. Il a été demandé au Groupe de travail de participer à la révision des directives en formulant des observations avant le 31 août 2009. Le Groupe de travail a chargé l'Équipe spéciale des phénomènes météorologiques extrêmes d'étayer et de finaliser ce document et de lui en présenter une version révisée à sa troisième réunion pour approbation avant son éventuelle adoption à la deuxième session de la Réunion des Parties.

34. Le Groupe de travail a également chargé l'Équipe spéciale de préparer une version préliminaire des directives pour la cinquième Conférence ministérielle sur l'environnement et la santé.

35. Le Groupe de travail a adopté le plan de travail de l'Équipe spéciale des phénomènes météorologiques extrêmes jusqu'à la deuxième session de la Réunion des

Parties. Il a demandé à l'Équipe spéciale d'évaluer, à sa deuxième réunion (Genève, 27 et 28 octobre 2009) le travail réalisé, d'en tirer les enseignements et d'établir un plan de travail pour 2011-2013, y compris les incidences financières. Ces évaluations et le projet de plan de travail seraient soumis à l'examen du Groupe de travail à sa prochaine réunion.

36. Un représentant du secrétariat de la CEE a informé le Groupe de travail des dispositions prises en matière de coopération et de partage du travail avec l'Équipe spéciale de la Convention sur l'eau et le climat ainsi que de l'état d'avancement des directives sur l'eau et l'adaptation aux changements climatiques.

## **VI. Mécanisme spécial de facilitation des projets**

37. La Présidente du Mécanisme spécial de facilitation des projets a présenté les résultats de la deuxième réunion du Mécanisme (1<sup>er</sup> juillet 2009; ECE/MP.WH/AC.1/2009/2-EU/09/5086361/4). Elle a mis l'accent sur la qualité des projets proposés, soulignant les perspectives et l'évolution encourageantes du Mécanisme. Parmi les aspects positifs, on pouvait citer la participation d'une grande diversité de parties prenantes de pays à l'élaboration de propositions de projets, y compris des ONG, et la coopération étroite avec la composante Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale (EOCAC) de l'Initiative de l'Union européenne sur l'eau. Il a été mis en évidence que la création de liens entre le Mécanisme et les activités de la BERD pouvait permettre d'accéder aux fonds nécessaires à la réalisation des objectifs définis au titre du Protocole, en particulier s'agissant des systèmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement.

38. La Présidente a fait observer que pour attirer les pays donateurs, il fallait redoubler d'efforts pour faire connaître le Mécanisme spécial de facilitation des projets. Le nombre plutôt limité de donateurs ne pouvait pas garantir la viabilité du Mécanisme, d'où la nécessité de mobiliser davantage de pays. Stratégiquement, la priorité était de mettre en place une coopération avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et la Commission européenne (EuropeAid et la Direction générale des relations extérieures (DG RELEX), par exemple).

## **VII. Action internationale commune et coordonnée**

39. Le représentant du secrétariat de l'OMS-EURO a rappelé que les travaux de son bureau avaient été orientés vers une approche plus axée sur les pays en 2000 et, par conséquent, une plus large place accordée aux accords biannuels de coopération avec les différents pays. Il a informé le Groupe de travail que, par le passé, des spécialistes allemands, italiens et suisses avaient fourni une aide au Gouvernement tadjik pour évaluer les services en eau et les risques pour la santé de l'homme.

40. Il a également présenté les futurs programmes pour la période 2011-2013 dans le cadre des accords biannuels de coopération. Il a invité les pays à s'assurer que les programmes des accords faisaient avancer les questions relatives à l'eau et à l'assainissement et que les propositions de mesures concernant l'eau et l'assainissement étaient transmises à l'OMS-EURO par l'intermédiaire des bureaux de pays de l'OMS.

## **VIII. Procédure de contrôle du respect des dispositions**

41. Un représentant du secrétariat de la CEE a fait part au Groupe de travail des activités du Comité d'examen du respect des dispositions et a présenté les documents élaborés aux

deuxième et troisième réunions du Comité (Genève, 24 et 25 septembre 2008 et 25 et 26 février 2009, respectivement). Le Groupe de travail a été informé de l'objet et de la portée des Principes directeurs applicables aux communications émanant du public (Information paper 6) et du Règlement intérieur du Comité d'examen du respect des dispositions (Information paper 7).

42. Le Groupe de travail a pris note des documents présentés et a remercié le Comité d'examen du respect des dispositions pour l'importance du travail réalisé.

## **IX. Qualité des eaux de baignade**

43. Le représentant du secrétariat de l'OMS-EURO a résumé les résultats de l'enquête du Robens Centre for Public and Environmental Health sur la gestion actuelle des piscines, spas et sites de loisirs aquatiques similaires. Un certain nombre de pays (la France, la Géorgie et la Hongrie, par exemple) ont manifesté leur intérêt pour ce domaine d'activité. Les participants sont convenus que cette activité pouvait être poursuivie dans le cadre du futur plan de travail si une ou plusieurs Parties décidaient d'en prendre la tête et d'élaborer une proposition, y compris avec les incidences financières, aux fins d'examen par le Groupe de travail à sa prochaine réunion.

## **X. Sensibilisation du public, formation théorique et pratique et recherche**

44. Un représentant de la Roumanie, Partie chef de file pour cette activité, a présenté une note d'information sur un atelier à venir consacré à la participation, l'information et l'éducation du public dans les domaines liés à l'eau et à la santé (Information paper 9), ainsi que le principe, les objectifs et les résultats attendus de l'atelier, qui devrait se tenir en avril ou mai 2010, à Bucarest. Un représentant de l'Italie a proposé d'inclure dans le programme de l'atelier des questions concernant la communication des risques liés aux changements climatiques et aux situations nouvelles. L'Organisation des femmes arméniennes pour la santé et l'environnement et Women in Europe for a Common Future ont indiqué qu'elles étaient intéressées pour participer à l'atelier, et ont recommandé de recueillir des études de cas sur la participation, l'information et l'éducation du public dans les domaines liés à l'eau et à la santé. Le Président a invité les participants à adresser leurs observations écrites sur la note d'information au secrétariat avant le 31 juillet 2009.

## **XI. Accès équitable à l'eau**

45. Le représentant de la France, pays chef de file pour cette activité, a présenté le projet de plan dans ce domaine. Il était prévu notamment de mener une enquête entre juillet et novembre 2009, à l'aide d'un questionnaire, et de mettre en place un groupe de rédaction chargé d'en analyser les réponses et d'élaborer un document sur les bonnes pratiques dans la région. La Suisse et le Portugal – en particulier eu égard pour ce dernier à son expérience en matière de conception de tarifs douaniers –, le PNUD, Women in Europe for a Common Future et le Réseau international des organismes de bassin ont indiqué qu'ils souhaitaient participer à ce groupe. Il a également été estimé que le HCDH devrait y participer aussi.

46. Le Groupe de travail a demandé à la France de continuer de mettre en œuvre le projet et de lui faire rapport à sa prochaine réunion. Il l'a également chargée d'élaborer une proposition d'activités de suivi, y compris leurs incidences financières, à inclure dans le programme de travail pour 2011-2013 au titre du Protocole, qu'il examinerait à sa troisième réunion.

## **XII. Petits systèmes d’approvisionnement en eau**

47. Le représentant de l’Allemagne a rendu compte des résultats de l’atelier sur l’innocuité de l’eau des petits systèmes d’approvisionnement en eau dans la région européenne: défis et problèmes communs (Bad Elster (Allemagne), 26 et 27 novembre 2008; ECE/MP.WH/WG.1/2009/9-EUR/5086344/7). Les participants avaient élaboré une déclaration de consensus sur la place des petits systèmes dans l’approvisionnement salubre en eau. Ils avaient également estimé qu’il fallait poursuivre les travaux sur les petits systèmes d’approvisionnement en eau, ce qui allait dans le sens de la procédure de comité de l’article 12 de la Directive de l’UE sur l’eau de boisson<sup>3</sup> et des activités de TECHNEAU<sup>4</sup>. Le processus de révision de la Directive mettait davantage l’accent sur la question des petits systèmes d’approvisionnement en eau.

48. Les effets des changements climatiques et la nécessité de s’adapter ont été évoqués et des participants ont proposé que l’Équipe spéciale des phénomènes météorologiques extrêmes envisage de traiter les questions liées aux petits systèmes d’approvisionnement en eau dans le cadre de ses travaux.

49. L’Allemagne, l’Azerbaïdjan, l’Arménie, l’Italie, la Norvège, la Suisse, l’Ouzbékistan et Women in Europe for a Common Future ont approuvé la poursuite des travaux dans le domaine des petits systèmes d’approvisionnement en eau. Les participants à l’atelier ont également indiqué qu’il était important d’élaborer des documents de sensibilisation aux risques sanitaires que présentent ces systèmes.

50. Le Groupe de travail a chargé l’Allemagne, en coopération avec le secrétariat et d’autres pays intéressés, d’établir une proposition plus précise d’actions susceptibles d’être entreprises s’agissant des petits systèmes d’approvisionnement en eau dans le cadre du programme de travail 2011-2013 au titre du Protocole. Cette proposition, accompagnée de ses incidences financières, devrait être présentée pour examen à la troisième réunion du Groupe de travail.

## **XIII. Cinquième Conférence ministérielle sur l’environnement et la santé**

51. Un représentant de l’Italie a informé le Groupe de travail de l’état d’avancement des préparatifs de la cinquième Conférence ministérielle sur l’environnement et la santé (Parme (Italie), 10-12 mars 2010) s’agissant de la présentation, à la Conférence, des projets de contributions relatives au Protocole, à savoir:

a) Participation à l’élaboration de la Déclaration ministérielle afin de garantir que les questions liées à l’eau et à la santé y soient dûment mises en évidence et que les particularités du Protocole intéressantes pour la Conférence soient soulignées. À cette fin, les coordonateurs et autres experts participant aux travaux menés au titre du Protocole devraient se concerter avec leurs collègues au niveau national engagés dans les négociations de la Déclaration;

b) Organisation d’une «Journée du Protocole» avant la Conférence pour célébrer le dixième anniversaire de l’adoption du Protocole. On y évoquerait les domaines d’activité dans le cadre du Protocole, en particulier les travaux menés par les différentes équipes spéciales (surveillance, définition d’objectifs, phénomènes météorologiques extrêmes, par

---

<sup>3</sup> Voir [http://ec.europa.eu/environment/water/water-drink/revision\\_en.html](http://ec.europa.eu/environment/water/water-drink/revision_en.html).

<sup>4</sup> Voir <http://www.techneau.org/index.php?id=136>.

exemple), le Mécanisme spécial de facilitation des projets et le Comité d'examen du respect des dispositions;

c) Préparation d'un document de référence sur l'eau et la santé, qui ne soit pas seulement un produit de la «Journée du Protocole» mais qui informe également et contribue au but prioritaire régional 1 du Plan d'action pour l'environnement et la santé des enfants en Europe et à l'ordre du jour officiel de la Conférence ministérielle, en mettant en lumière les domaines stratégiques dans lesquels la région devrait renforcer son action. Ce document devrait également faire ressortir les grandes questions en matière de santé et d'eau qui se posent dans la région et la façon dont on les traite dans le cadre du Protocole. Il devrait dresser un bilan de l'acquis du Protocole, des problèmes à résoudre et des perspectives de travaux au titre du Protocole.

52. Le Groupe de travail a approuvé les projets de contribution à la Conférence ministérielle et a chargé le Bureau, avec l'aide du secrétariat commun, de les préparer.

#### **XIV. Partenariats en coopération: liens avec d'autres organismes et programmes**

53. La représentante du HCDH a présenté au Groupe de travail les faits nouveaux récents intervenus au sein du système des Nations Unies pour les droits de l'homme et intéressant le Protocole, en particulier la nomination par le Conseil des droits de l'homme d'un expert indépendant chargé d'examiner la question des obligations en rapport avec les droits de l'homme qui concernent l'accès à l'eau potable et à l'assainissement, le mandat de l'expert et les possibilités de coopération au titre du programme de travail du Protocole. En plus de la coopération pour l'élaboration d'un document sur les bonnes pratiques pour un accès équitable à l'eau (voir chap. XI), elle a insisté en particulier sur deux domaines de coopération possibles avec le Protocole:

a) La coopération en matière de définition d'objectifs au titre du Protocole sur l'eau et la santé, compte tenu des obligations en rapport avec les droits de l'homme qui concernent l'accès à l'eau potable et à l'assainissement;

b) La possibilité de conjuguer les efforts pour organiser une visite de pays dans l'un des États membres de la CEE où l'on pourrait examiner la mise en œuvre du Protocole et évaluer le respect des obligations en rapport avec les droits de l'homme qui concernent l'accès à l'eau potable et à l'assainissement.

54. Les représentants des pays intéressés par les activités communes susmentionnées ont été invités à prendre contact avec le secrétariat de la CEE.

55. Un représentant de l'Italie, après avoir expliqué combien la question des droits de l'homme que constitue l'accès à l'eau et à l'assainissement était pertinente pour les travaux menés au titre du Protocole, a proposé qu'elle soit examinée par la prochaine Conférence ministérielle sur l'environnement et la santé.

56. Un représentant du PNUD a présenté les derniers progrès réalisés dans le cadre du programme régional du PNUD relatif aux méthodes de gestion de l'eau fondées sur les droits de l'homme, et dans le cadre d'autres projets et activités de son organisation dans le domaine de l'eau et de la santé, ainsi que les expériences et les premiers résultats des travaux menés en Bosnie-Herzégovine et au Tadjikistan, et les étapes à venir jusqu'en 2010. Il a mis l'accent sur les synergies entre les activités du PNUD et les travaux menés au titre du Protocole et a confirmé que le PNUD souhaitait participer activement à la mise en œuvre du Protocole, en particulier dans les pays en transition.

57. Un représentant du secrétariat de la CEE a présenté les activités menées dans le cadre de la composante EOCAC de l'Initiative de l'Union européenne sur l'eau, notamment en ce qui concerne les dialogues sur les politiques nationales liés à la gestion intégrée des ressources en eau. Il a expliqué que les dialogues constituaient les principaux outils opérationnels de l'Initiative et qu'il s'agissait davantage de concertations sur les politiques que de projets techniques qui offraient un espace de coopération entre les différentes parties prenantes, l'UE, l'OCDE, la CEE, le PNUD, l'OMS et les ONG, par exemple. Des dialogues sur les politiques nationales avaient été organisés en Arménie, en Géorgie, au Kirghizistan, en République de Moldova et en Ukraine.

58. Un représentant de Women in Europe for a Common Future a présenté son organisation au Groupe de travail, les activités de celle-ci intéressant les travaux menés au titre du Protocole ainsi que les domaines de coopération possibles, en particulier en ce qui concernait l'intégration des résultats des projets des ONG dans la définition d'objectifs au titre du Protocole.

59. Un représentant de World Plumbing Council a présenté les objectifs et la mission de son organisation, à savoir promouvoir le rôle de l'industrie de la plomberie dans l'amélioration de la santé publique et la protection de l'environnement. Il a expliqué que la plomberie ne se résumait pas aux systèmes de canalisations mais consistait aussi à concevoir les installations au sein et entre les bâtiments, d'où son lien direct avec la santé et l'environnement.

## **XV. Promotion du Protocole**

60. Un représentant de la Roumanie a présenté un projet de stratégie commune pour la promotion du Protocole et de la Convention (Information paper 12) établi par les Présidents de la Réunion des Parties à la Convention et de la Réunion des Parties au Protocole. Ce projet recensait les outils promotionnels existants et les actions que les coordonateurs, le Bureau et le secrétariat commun devraient mener en vue de promouvoir le Protocole aux niveaux local, national et international.

61. Il a été demandé au Groupe de travail de formuler des observations sur ce document avant le 31 juillet 2009 et de fournir des exemples d'activités particulières menées pour promouvoir les deux instruments. Le document serait présenté à la cinquième Conférence ministérielle sur l'environnement et la santé (10-12 novembre 2010) et à la deuxième session de la Réunion des Parties au Protocole (provisoirement prévue en octobre 2010).

## **XVI. Arrangements financiers pour la mise en œuvre du Protocole**

62. Des représentants des secrétariats de la CEE et le l'OMS-EURO ont informé le Groupe de travail de la situation financière du Fonds d'affectation spéciale de la CEE pour la coopération technique et du Fonds de contributions volontaires de l'OMS-EURO pour la mise en œuvre du Protocole. Ils ont présenté deux documents (Information papers 13 et 14) établis par le secrétariat commun faisant apparaître en détail les contributions reçues, les fonds utilisés et les ressources qui manquaient pour mettre en œuvre le programme de travail. Le secrétariat commun a exprimé sa sincère gratitude à tous les pays qui avaient concouru ou prévoyaient de concourir à la mise en œuvre d'activités au titre du Protocole, soit par des contributions financières directes aux fonds de contributions volontaires, soit par des contributions en nature, en dirigeant les équipes spéciales ou en organisant des réunions ou des ateliers.

63. Des documents présentés il est ressorti que les ressources disponibles et les contributions annoncées étaient insuffisantes pour permettre de poursuivre les activités et

de mener à bien certains des éléments prévus au programme de travail jusqu'à la deuxième session de la Réunion des Parties.

64. La Norvège et la Finlande ont déclaré qu'elles étaient disposées à contribuer au Fonds d'affectation spéciale de la CEE pour la coopération technique avec des versements d'un montant égal à ceux des années précédentes. De même, la Hongrie a indiqué qu'elle envisageait de contribuer au Fonds de contributions volontaires de l'OMS-EURO. Le Portugal vérifierait s'il lui était possible de financer le programme de travail découlant du Protocole.

65. Le Président a invité d'autres pays à verser une contribution, directement ou par l'intermédiaire des deux fonds existants, afin d'aider au financement des activités arrêtées jusqu'à la deuxième session de la Réunion des Parties.

66. Le représentant du secrétariat de l'OMS-EURO a présenté un document sur les difficultés rencontrées depuis la première session de la Réunion des Parties pour garantir les ressources nécessaires à l'exécution du programme de travail adopté pour 2007-2009 (Information paper 15). Il a été montré que les arrangements financiers pour la mise en œuvre du Protocole adoptés par la Réunion des Parties n'avaient pas eu les effets escomptés. En particulier, les principes selon lesquels il fallait disposer de sources de financement stables et prévisibles et partager équitablement la charge, et faire en sorte que les ressources nécessaires soient disponibles pour la mise en œuvre des éléments de base du programme de travail, n'avaient pas été respectés.

67. Il a rappelé que la Réunion des Parties au Protocole, dans sa décision I/5, avait reconnu «qu'à plus long terme, il conviendrait d'envisager de mettre en place des arrangements financiers stables et prévisibles pour la mise en œuvre des éléments de base du programme de travail, en s'appuyant par exemple sur le barème des quotes-parts de l'ONU ou d'autres barèmes appropriés».

68. Dans le document du secrétariat de l'OMS-EURO figuraient des exemples de mécanismes financiers en place liés à des conventions mondiales et régionales relatives à l'environnement ainsi qu'à des conventions et programmes mondiaux relatifs à la santé. Ces mécanismes s'appuient sur le barème des quotes-parts de l'ONU ou d'autres barèmes qui reconnaissent des responsabilités analogues quoique diverses aux Parties. Ces exemples pourraient servir au Groupe de travail dans son suivi de la décision I/5 et sa recherche d'autres solutions plus efficaces pour garantir un financement stable, approprié et prévisible des activités menées au titre du Protocole.

69. Pendant l'échange qui a suivi, la Suisse a soutenu la proposition d'étudier la question et de préparer des projets sur un partage équitable et de la soumettre à l'examen du Groupe de travail à sa troisième réunion. Il a été souligné que les pays devraient manifester leur attachement au Protocole et veiller à la viabilité à long terme du financement du programme de travail découlant du Protocole.

70. Le Groupe de travail a demandé au secrétariat commun, en coopération avec le Bureau, d'établir une proposition présentant de nouvelles possibilités de financement du programme de travail. Il devrait étudier ce document à sa troisième réunion et présenter ses conclusions en vue de l'adoption éventuelle de la proposition à la deuxième session de la Réunion de Parties au Protocole.

## **XVII. Date et lieu de la troisième réunion du Groupe de travail et d'autres réunions au titre du Protocole**

71. La troisième réunion du Groupe de travail a été programmée sous réserve de confirmation pour les 27 et 28 mai 2010, à la suite de la deuxième réunion du Mécanisme

spécial de facilitation de projets (26 mai 2010). D'autres réunions organisées au titre du Protocole devraient se tenir avant la troisième réunion du Groupe de travail, à savoir:

- a) La troisième réunion du Bureau des Parties au Protocole (Genève, 8 et 9 septembre 2009);
- b) La troisième réunion de l'Équipe spéciale des phénomènes météorologiques extrêmes (Genève, 27 et 28 octobre 2009);
- c) La troisième réunion de l'Équipe spéciale de surveillance (Rome, janvier 2010 (à confirmer));
- d) La troisième réunion de l'Équipe spéciale sur les indicateurs et l'établissement de rapports et l'atelier sur l'établissement de rapports au titre du Protocole (Genève, 16-19 février 2010);
- e) L'atelier sur la participation, l'information et l'éducation du public dans les domaines liés à l'eau et à la santé (Bucarest, avril-mai 2010).

## **XVIII. Clôture de la réunion**

72. Le Président a remercié tous les participants pour leurs contributions, ainsi que les Vice-Présidents, qui l'avaient aidé à diriger les travaux, et le secrétariat commun pour l'élaboration des documents de séance, avant de clore la réunion.

---